BIOVITASE®

Type et catégorie d'aliment - Eventuellement objectif nutritionnel particulier reconnu:

Aliment complémentaire pour bovins, équins, ovins, caprins, porcins, volailles et lapins.

Solution buvable.

Composition par ordre de poids décroissant:

Composition:

Eau, chlorure de magnésium, chlorure de sodium.

Constituants analytiques:
Humidité 86,6 %
Matières protéiques brutes 1,4 %
Matières grasses brutes 0 %
Cellulose brute 0 %
Cendres brutes 0,2 %
Sodium 0,05 %
Lysine 0 %
Méthionine 0,82 %

Liste des additifs :

Additifs par litre:

```
Oligo-éléments :
Fer (E1) ..... 125 mg
Cobalt (E3) ..... 130 mg
Cuivre (E4) ..... 140 mg
Manganèse (E5) ..... 123 mg
```

Vitamines et pro-vitamines :
Vit. A (E672) 1,35 MUI
Vit. D3 (E671) 0,2 MUI
Vit. E 10 g
Vit. B1 3,7 g
Vit. B2 1,4 g
Vit. B6 (3a831) 2,4 g
Vit. B12 50 mg
Nicotinamide 6 g
Vit. K3 3 g
Biotine 10 mg
Acide pantothénique 10,6 g
Vit. C (E300) 20 g
Choline 6 g

Propriétés des ingrédients et caractéristiques du produit :

BIOVITASE® est un aliment complémentaire regroupant la plupart des vitamines, des oligo-éléments et des facteurs de croissance essentiels dont l'apport peut être insuffisant en élevage industriel en raison du caractère artificiel de ce milieu ; en élevage fermier, une alimentation pas toujours équilibrée peut de même conduire à des déficits nutritionnels.

En raison de sa facilité d'utilisation et de la forme rapidement assimilable de ses composants, BIOVITASE® est un supplément essentiel pour prévenir et traiter les déséquilibres de l'alimentation dans les élevages.

Utilisation:

BIOVITASE® est une association de vitamines et d'oligo-éléments préconisée en période de sevrage et en phase critique de croissance.

Mode d'emploi:

Administrer après dilution dans l'eau ou l'aliment.

Doses préconisées (par animal et par jour)

Bovins, équins : 60 ml.Veaux, poulains : 30 ml.

Porcins: 15 ml.Porcelets: 5 ml.Ovins, caprins: 10 ml.

- Lapins : 2 ml.

- Volailles, palmipèdes, gibier : 1 ml pour 10 kg de poids vif ou 1 litre d'eau.

Durée d'utilisation : 5 jours (10 jours maximum par période d'élevage).

Précautions d'emploi:

A conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Autres obligations liées la catégorie:

L'utilisation de cet aliment complémentaire contenant un additif ayant une limite maximale d'incorporation doit être consignée dans le registre d'élevage (arrêté du 13/02/1992 modifié).

Flacon de 125 ml

GTIN: 03401178300065

Bidon de 1 litre

GTIN: 03401161765567

Bidon de 5 litres

GTIN: 03401161765796

Laboratoires BIOVE

3, rue de Lorraine B.P. 45 62150 ARQUES Tél : 03 21 98 21 21

Tél: 03.21.98.21.21. Fax: 03.21.88.51.95 biove@labobiove.com

